CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE Du 3 février 2021

DELIBERATION

2021/20 - PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES LOMMOIS PAR L'ACCES A LA FORMATION PSC1 – MISE EN ŒUVRE DE SESSIONS DE FORMATION COLLECTIVES

La Ville de Lomme souhaite accorder aux adolescents et jeunes adultes toute leur place dans la Ville. Par leurs réussites, projets personnels ou collectifs et grâce à l'accompagnement des politiques municipales qui visent à réduire les inégalités, c'est une jeunesse qui participe, s'implique et prépare l'avenir de notre Ville.

Parce que la jeunesse ne peut pas être vue sous un angle unique, s'est mis en place en 2016 un dispositif d'aide individuelle, le PACTE JEUNESSE, destiné à accompagner les 16 -30 ans de la commune.

Il y est proposé notamment une aide financière à la promotion de l'engagement citoyen et au financement de la formation de Prévention et Secours Civiques - PSC1.

Cette formation, qui permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours, est peu investie dans le cadre du PACTE JEUNESSE car, selon les modalités existantes qui prend en charge 50% du coût de la formation, un financement personnel complémentaire reste nécessaire pour y accéder et le jeune Lommois doit lui-même réaliser la démarche d'inscription en formation pour lesquels de nombreux jeunes déclarent ne pas savoir vers quelles structures s'orienter pour réaliser la formation.

MISE EN ŒUVRE DE SESSIONS COLLECTIVES DE FORMATION PSC1

En 2021, afin de promouvoir l'accès à cette formation initiale et valoriser l'engagement citoyen des jeunes Lommois, il est proposé de mettre en œuvre quatre sessions de formation collectives PSC1 pour 40 jeunes Lommois. Ces sessions seront organisées et financées en totalité dans le cadre de l'enveloppe financière de 3000€ annuels dédiée à la formation et à l'engagement dans le cadre du Pacte Jeunesse Lommois, selon les mêmes critères d'accès que pour les aides individuelles.

Cette action valorisera l'engagement dans la vie de la Ville par une information diffusée via les associations auprès de leurs adhérents et bénévoles.

Le service Insertion Jeunesse – Point Information Jeunesse sera chargé de la gestion des demandes suivant les critères d'accès au PACTE JEUNESSE et de l'organisation des sessions de formation assurées par une structure agréée, selon le futur marché avec la collectivité.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

◆ **IMPUTER** la dépense au Chapitre 011 - Article 6184 - Fonction 338 - Opération n° 1056 : *Soutien initiative jeunesse* - Code service : NGF

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus. Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme